

DISPOSITIFS D'AIDES DU PLAN SANTÉ DE L'AISNE

SUBVENTIONS POUR LES COLLECTIVITÉS DE L'AISNE



SUBVENTION MATÉRIEL

SUBVENTION DE 20 %

des dépenses d'acquisition de matériel liées à l'activité de soin pour l'équipement d'un nouveau cabinet de médecine générale



SUBVENTION LOCAUX

SUBVENTION DE 20 %

pour la construction ou la réhabilitation de locaux destinés à l'implantation d'une maison de santé pluriprofessionnelle



Consultez www.aisne.com :

Rubrique « Guide des aides », recherchez « Santé » et consultez la fiche « Maisons de santé pluriprofessionnelles ou Centre de santé communal ou intercommunal »

CONTACTS

INFORMATIONS sur les dispositifs départementaux
plansante@aisne.fr - 03 23 24 87 41

AIDE À L'INSTALLATION de professionnels de santé dans l'Aisne

Le guichet unique : 03 23 79 86 05 - contact@initiative-aisne.com - www.initiative-aisne.fr



LE DÉPARTEMENT SOUTIENT LE DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE DE SANTÉ

BIENVENUE AUX MÉDECINS DANS L'AISNE



DISPOSITIFS D'AIDES DU PLAN SANTÉ DE L'AISNE



BIENVENUE AUX MÉDECINS DANS L' AISNE !

La santé est une préoccupation majeure des Axonais. Avec la 5^e plus faible densité médicale de France métropolitaine, notre territoire souffre d'un manque criant de praticiens. Chaque année, le nombre de médecins décroît et leur âge moyen s'accroît. L'ARS (Agence Régionale de Santé) a placé l'ensemble du territoire de l'Aisne en zone déficitaire. Pour **séduire les futurs médecins généralistes**, le Département expérimente un plan ambitieux : primes incitatives aux internes, soutien à la formation de maîtres de stage, primes pour les étudiants ambassadeurs... **Plus de 150 000 € sont mobilisés chaque année depuis 2020.**

UN CADRE DE VIE PRIVILÉGIÉ

Pour attirer des futurs médecins, l'Aisne doit se démarquer par **un programme d'actions fortes** et par son attractivité. Si les conditions d'exercice sont déterminantes, les médecins recherchent également un cadre de vie. Ils désirent mener de front vies professionnelle et familiale, tout en profitant d'une offre culturelle, d'équipements sportifs, d'un **accès très haut débit performant**. Notre territoire propose **un accompagnement sur la durée**, pour que les praticiens se sentent accueillis, accompagnés et soutenus.

DES INCITATIONS FINANCIÈRES FORTES

En coopération avec l'Agence Régionale de Santé (ARS), le Département a lancé en 2020 son **Plan « santé »** doté de mesures concrètes pour **attirer des stagiaires de 3^e cycle, futurs médecins**.

D'AUTRES ACTIONS À VENIR

- **Le déploiement de la médecine connectée** s'appuyant sur le réseau fibré axonais (télémédecine, médecine itinérante, suivi des parcours de santé facilité, pour optimiser le temps médical et simplifier les démarches des professionnels de santé et les patients).
- **Le salariat de médecins** (en partenariat avec les collectivités locales et l'ARS).
- **Le développement de partenariats avec les facultés et les collectivités locales**, pour faciliter l'installation de nouveaux professionnels de santé via le guichet unique.



DISPOSITIFS D'AIDES DU PLAN SANTÉ DE L' AISNE

SUBVENTIONS POUR LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ



AIDES CUMULABLES POUR LES INTERNES EN MÉDECINE GÉNÉRALE

PRIMES DE STAGE jusqu'à 1 000 €

Pour un stage complet (6 mois) pour les étudiants de 3^e cycle (hors secteur hospitalier)



DÉDOMMAGEMENT ET PRIME POUR LES MAÎTRES DE STAGES UNIVERSITAIRES

SOUTIEN ET DÉDOMMAGEMENT À LA FORMATION ET L'AGRÈMENT
jusqu'à 1 500 € par an

PRIME UNIQUE POUR L'ACCUEIL D'UN STAGIAIRE : 1 500 €
(pour l'accueil du premier stagiaire pour un maître de stage déjà labellisé)



Consultez www.aisne.com :

Rubrique « Guide des aides », recherchez « Santé » pour consulter les fiches des aides.